

ce récit se développera, les faits et gestes des acteurs nous en apprendront plus sur leur caractère que les biographies que nous pourrions tracer en ce moment.

C'est donc le lundi matin, 22 novembre, que l'on découvrit le cadavre de Isidore Poirier. Voici dans quelles circonstances :

Ce jour-là Mme Poirier revenait de chez son père, où elle avait passé la nuit du dimanche au lundi, laissant, d'après sa version, son mari ivre à la maison. Elle tenta, dit-elle plus tard à un voisin, M. Bouvrette, d'ouvrir sa porte, mais la porte étant fermée elle pensa que son mari était parti pour St-Jérôme, où il travaillait à la construction de la nouvelle église. Alors, sans s'inquiéter davantage, elle se rendit à l'église de St Canut et s'installa à l'orgue pour la célébration d'un mariage. Après la cérémonie, elle se rendit chez M. Bouvrette lui racontant ce que nous venons de tracer et lui demanda son assistance pour pénétrer dans la maison.

En voisin complaisant M. Bouvrette suivit la femme Poirier, et, avec son consentement, entra par une fenêtre et, de l'intérieur, put ouvrir facilement la porte.

— Pendant que vous êtes là, dit la femme Poirier, allez donc, je vous prie, dans la chambre à coucher. "Moi, je ne peux pas y aller, j'ai peur."

M. Bouvrette ouvrit la porte de la chambre à coucher et il aperçut, étendu en travers du lit, le cadavre d'Isidore Poirier, portant au cou une plaie épouvantable.

Mme Poirier, qui l'avait suivi, s'écria alors avec un accent de terreur exagérée :

— Ah ! le malheureux ! il s'est suicidé !

Puis elle se mit à crier comme une folle, affectant un désespoir sans bornes.

M. Bouvrette, très ému lui-même, la prit par le bras, s'efforçant de la calmer. Il y parvint assez facilement et l'entraîna chez lui. Depuis, elle ne voulut jamais retourner chez elle.

M. Bouvrette alla ensuite prévenir le curé, qui fit mander le coroner.

* * *

Au premier examen chacun conclut à un suicide, mais cette hypothèse ne subsista point à l'examen des docteurs Lamarche, de Ste-Scholastique et Henri Prévost, de St-Jérôme. Les blessures que portait la victime étaient faites à l'aide d'un long couteau de boucher, mal aiguisé. Il y en avait sept, dont voici la description que nous empruntons au rapport des médecins légalement commis à l'examen et à l'autopsie du cadavre.

La première, mesurant deux pouces de longueur et quatre lignes de profondeur, partage le menton en deux parties. Une autre part de la partie supérieure de la commissure des lèvres et va jusqu'à l'oreille gauche. Une troisième, transversale, se prolonge jusqu'à la partie mitoyenne du sternum mastoïdien. Une quatrième allant d'une apophyse mastoïde à l'autre, mesurant onze pouces de longueur ; elle